



# La chaleur solaire : une solution contre le changement climatique

**2<sup>e</sup> table-ronde :**  
**La filière est elle suffisamment structurée?**

## **Exploitation**

**La formation SOCOL Exploitants et le dispositif de réhabilitation de l'ADEME**

**Le contrat de performance énergétique solaire pour le poste eau chaude sanitaire**

**Hugo GUILLAUME**

Secrétaire Général du SNEC

Pôle Efficacité Énergétique de la FEDENE



## SNEC : Exploitation Maintenance

70 % du parc de bâtiments collectifs : résidentiel, tertiaire et industriel  
4,9 millions de logements à chauffage collectif  
700 chaufferies biomasse collectives et 3,5 millions de tonnes de bois

## SNCU: Réseaux de Chaleur et froid

95 % de l'activité du secteur  
56 % d'énergies renouvelables et de récupération dans le bouquet énergétique

## SVDU : Valorisation énergétique des déchets

90 % de la capacité d'incinération du parc français (UVE)  
13 millions de tonnes de déchets ménagers valorisés par an

## SN2E : Bureaux d'études dans l'énergie

- 18 bureaux d'études indépendants
- 3000 collaborateurs
- 400 millions d'euros de prestations intellectuelles.

## SYNASAV : chauffage individuel

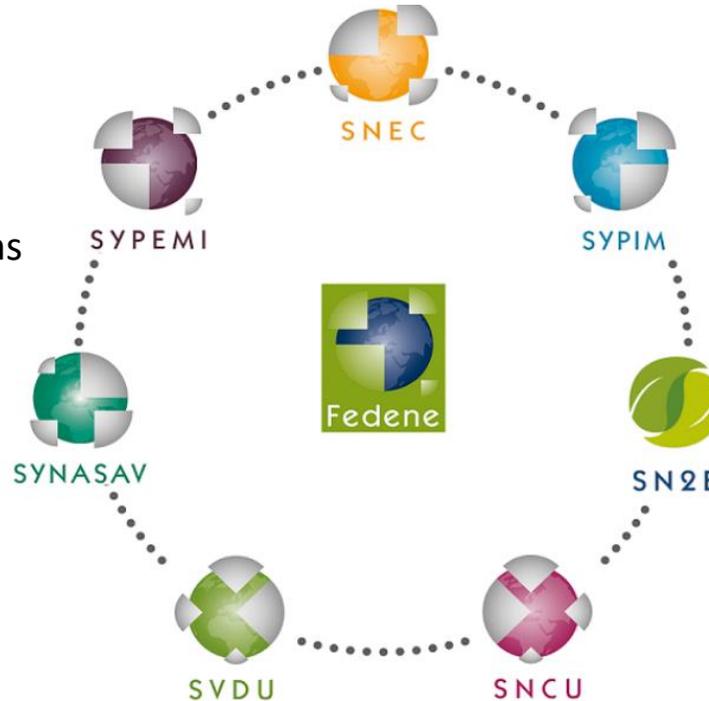
60% du parc résidentiel individuel  
300 adhérents  
16 000 salariés  
12 millions d'appareils entretenus  
150 000 chaudières remplacées par an

## SYPIIM : Solutions IT

30 000 sites pilotés à distance  
900 000 mesures remontées par jour  
60 millions de données par jour

## SYPEMI (Facilities Management)

85% des acteurs du marché en volume  
20 millions de m2 gérés en multiservice immobilier  
1 million de salariés directs et indirects



- La formation SOCOL Exploitants et le dispositif de réhabilitation de l'ADEME
- Le contrat de performance énergétique solaire pour le poste eau chaude sanitaire
- Pourquoi intégrer le solaire thermique dans un Contrat de Performance Energétique ?

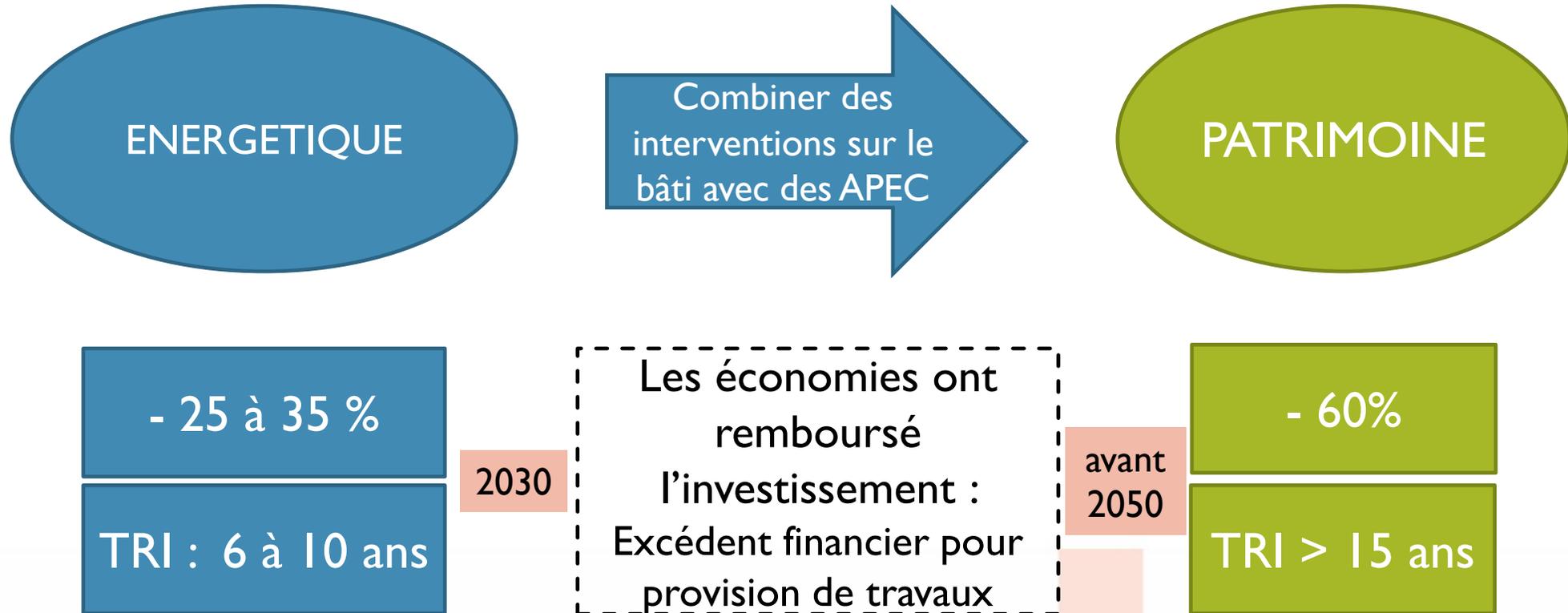


# Qu'est-ce qu'un CPE ?

- Un contrat global destiné à garantir dans la durée une amélioration réelle des performances énergétiques.
  
- Quatre dispositions essentielles :
  1. Une identification des gisements et la définition d'une situation de référence
  2. Une garantie des économies d'énergie dans la durée
  3. Un plan d'actions de performance énergétique (APE) mise en œuvre par l'opérateur
  4. Une méthode de mesure et de vérification de la performance

# Le Décret Tertiaire

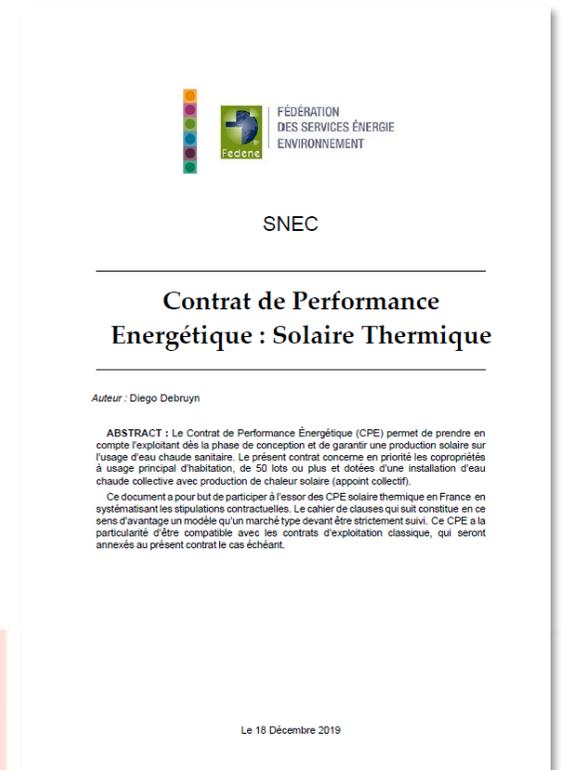
➤ Une solution pour répondre aux exigences de 2030 :



Mise en place de solaire thermique  
pour atteindre -40% en 2030

## ➤ Un nouvel outil à votre disposition :

- Un modèle de contrat simple pour garantir la production solaire sur l'usage ECS :
  - Objectif en Energie Solaire Garantie
  - Suivi de la performance
  - Prise en compte de la fourniture d'énergie
  - Précision des risques sanitaires
  - Annexes techniques
- Un CPE compatible avec les contrats d'exploitation classique (ou avec un CPE global)
- Un modèle reconnu par l'ADEME



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**Plus d'informations :**



**[www.fedene.fr](http://www.fedene.fr)**  
**[www.snec-energie.fr](http://www.snec-energie.fr)**  
**[hguillaume@fedene.fr](mailto:hguillaume@fedene.fr)**

